

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 3 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 3 janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Belleu, pour sa séance (1, rue Joliot Curie, 02200 Belleu).

Date de la convocation :

27 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	17	1	18

Sous la Présidence de Mr Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BERGE Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr DESUMEUR Alex, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MARCHAL Jean-Bernard, Mr MONTARON Philippe, Mr MUTTERER Fabrice, Mr PHILIPON Vincent, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mr BOBIN Franck donne pouvoir à Mr ENGRAND Olivier

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr KIDIERA-COULIBALY Abou

Les absents sont excusés.

Modification des statuts du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités (HDFM)	Rapport
	N°12

Créé en 2009 à l'échelle de l'ex-Région Nord-Pas de Calais, le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports est devenu Hauts-de-France Mobilités par arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2018.

Le Syndicat Mixte des Hauts-de-France Mobilité s'étend désormais aux Communautés de Communes volontaires devenues autorité organisatrice de la mobilité (AOM) au 1^{er} juillet 2021 et au département du Nord.

Lors du son Comité Syndical du 28 Mars 2022, il a été apporté des modifications aux statuts.

En sa qualité d'AOM, le SITUS est adhérent à ce Syndicat.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver l'adoption des statuts modifiés du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilité.

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical :

- Approuvent l'adoption des statuts modifiés du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilité.

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 5 janvier 2023
Pour extrait conforme,

